

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-10-5-6

Séance du vendredi 8 décembre
2023

APPEL A PROJETS "OBJECTIF 2024 FAIRE BOUGER LES ALSACIENS" PHASE 2 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
DREYFUS Elisabeth donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
FREMONT Damien donne procuration à LARONZE Fleur
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à BIERRY Frédéric
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
JEANPERT Chantal donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MEYER Philippe
MILLION Lara donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas

SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
TENENBAUM Anne donne procuration à MAURER Jean-Philippe
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

EXCUSES :

HECTOR-BUTZ Isabelle, SCHULTZ Denis

ABSENTS :

BELTZUNG Maxime, DEBES Vincent, LORENTZ Michel, MULLER-BRONN Laurence, VETTER Jean-Philippe, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2022-6-12-16 du 20 juin 2022 relative au lancement de l'appel à projets « Objectif 2024 : Faire bouger les Alsaciens ! »,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-5-2 du 6 février 2023 relative à la nouvelle politique sportive alsacienne,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-5-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 Politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-3-8-2 du 20 octobre 2023 relative à la décision modificative n°2 du budget primitif 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 30 novembre 2023,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 27 novembre 2023,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Ouest Alsace Saverne - Molsheim du 27 novembre 2023,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Centre Alsace et de l'équité territoriale du 27 novembre 2023,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de la Région de Colmar du 27 novembre 2023,

- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Agglomération de Mulhouse du 27 novembre 2023,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 28 novembre 2023,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Sud Alsace - Saint-Louis – Sundgau -Thur-Doller du 29 novembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre de l'appel à projets « Objectif 2024 : Faire bouger les Alsaciens ! » phase 2, les subventions de fonctionnement telles que détaillées dans les annexe 1 et 2 jointes en annexe au présent rapport pour un montant global de 102 000 €,
- Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement d'un acompte de 50% de la subvention sur demande motivée du porteur de projets et paiement de la subvention (globale ou solde) au plus tard au 2ème semestre 2024 sur présentation d'un bilan d'activité complet et du décompte financier de l'opération concernée au titre de l'appel à projets « Objectif 2024 : Faire bouger les Alsaciens ! ». L'annexe 2 à la présente délibération récapitule les projets en identifiant ceux faisant l'objet d'un acompte et ceux faisant l'objet d'un versement unique.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P208	O011	P208E06	T50	(2286) 65-65748-282	102 000 €
<i>TOTAL</i>					<i>102 000 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote

Damien FREMONT, membre de l'Association Populaire Joie et Santé Strasbourg

Serge OEHLER, lien de famille avec le Président du Comité de Basketball du Bas-Rhin